# Sénégal : Un pays pauvre qui se paie des privilèges de pays riche

## On ne distribue pas une richesse qu'on ne produit pas

*Projet de Loi de Finances Rectificative 2026 (PLFR) : Déposé à l'Assemblée nationale le 18 septembre 2026, le PLFR 2026 révise la croissance de 5 % à 2,7 %, ampute les recettes de 451,4 milliards Fcfa et coupe l'investissement de 555 milliards la variable d'ajustement. Pendant ce temps, les subventions énergétiques bondissent de 250 à 790,3 milliards Fcfa et la masse salariale atteint 1 532,8 milliards Fcfa.*

Il existe une vérité économique simple que les discours politiques et les revendications syndicales refusent obstinément d'intégrer : on ne peut pas distribuer une richesse qu'on ne produit pas. Cette vérité, formulée avec la brutalité que la situation exige, est pourtant au cœur de la crise que traverse le Sénégal. Un pays noté Caa2 par *Moody's*, dont les IDE se sont effondrés à 37 millions de dollars en 2025, dont la dette dépasse 26 000 milliards de Fcfa et dont les paiements d'intérêts absorbent 23,7 % des recettes, ce pays ne peut pas simultanément augmenter ses agents publics, maintenir ses subventions énergétiques et prétendre au redressement économique.

Le Sénégal vit depuis des années au-dessus de ses moyens. Non pas parce que ses citoyens sont trop exigeants, leurs besoins sont légitimes. Mais parce que ses dépenses de fonctionnement ont été construites sur des hypothèses de croissance et de recettes que la réalité n'a jamais confirmées, dans un contexte de gouvernance budgétaire qui a laissé prospérer des structures et des rémunérations déconnectées de toute logique de performance et de toute comparaison internationale sérieuse.

## La réalité que les chiffres imposent un Etat qui consomme plus qu'il ne produit

Les chiffres du redressement budgétaire sénégalais ne laissent pas de place à l'ambiguïté. Le déficit public de 13,4 % du Pib en 2024 plus de quatre fois le plafond Uemoa ne s'est pas creusé par accident. Il est le produit d'une structure de dépenses publiques dont la masse salariale de la fonction publique est devenue, au fil des années, le premier poste incompressible. Paradoxe absolu : la masse salariale de la fonction publique sénégalaise est aujourd'hui supérieure à celle du secteur privé formel dans un pays où le secteur privé devrait être le moteur de la croissance et de l'emploi. Ce déséquilibre structurel signifie que l'Etat sénégalais consacre une part croissante de ressources rares à se rémunérer lui-même au détriment des investissements dans les infrastructures, l'éducation de qualité, la santé et les services publics que les citoyens attendent réellement. Chaque franc de masse salariale supplémentaire non financé par la croissance des recettes est un franc emprunté au taux de marché régional de 8-9 % qui sera remboursé par les générations futures avec les intérêts.

## Ce que gagne un DG parapublic sénégalais vs un directeur d'administration en France

Pour comprendre l'ampleur du décrochage entre les rémunérations du secteur public sénégalais et la richesse réelle du pays, un benchmark s'impose non pas avec des pays comparables en développement, mais avec la France, dont le modèle administratif a largement inspiré la fonction publique sénégalaise.

Un Directeur général d'entité parapublique sénégalaise Cdc, Petrosen, Senelec, Aibd perçoit entre 5 et 12 millions Fcfa par mois, hors avantages en nature. Avec le véhicule de fonction, le logement de fonction, les frais de représentation, les per diem et les indemnités diverses, la rémunération totale peut atteindre 15 à 20 millions Fcfa mensuels toutes charges comprises.

En France, un directeur d'administration centrale de catégorie A+ perçoit entre 5 000 et 8 000 euros bruts mensuels soit 3,3 à 5,2 millions Fcfa. Un préfet de région l'un des postes les plus élevés de la haute fonction publique française perçoit environ 7 500 euros bruts, soit 4,9 millions Fcfa. Les avantages en nature y sont strictement encadrés et valorisés dans la fiche de paie.

Le ratio est révélateur : un Directeur général de société parapublique sénégalaise peut percevoir deux à quatre fois la rémunération d'un préfet de région français dans un pays dont le Pib par habitant est trente fois inférieur à celui de la France. En parité de pouvoir d'achat ajustée au Pib réel, pour être équivalent au niveau de vie relatif d'un préfet français, un DG parapublic sénégalais devrait percevoir environ 150 000 à 250 000 Fcfa par mois. L'écart entre ce chiffre et la réalité est l'indicateur le plus précis de la déconnexion entre les rémunérations publiques sénégalaises et la richesse réelle du pays.

Ce benchmark est un diagnostic institutionnel. La déconnexion entre les rémunérations de l'encadrement public sénégalais et la richesse réelle du pays n'est pas soutenable. Elle l'est d'autant moins que ces rémunérations sont financées par l'emprunt ce qui signifie que le Sénégal emprunte à 8-9 % sur le marché régional pour payer des salaires qui dépassent ceux de fonctionnaires de rang équivalent dans des pays dont le Pib est trente fois supérieur.

## Les autres symptômes du même mal retraites, bourses et voitures de luxe

Au-delà de la masse salariale et des subventions énergétiques, trois autres exemples illustrent avec une précision documentée la même déconnexion entre les dépenses publiques sénégalaises et la réalité des capacités financières du pays.

Le premier concerne les retraites des professeurs d'université. Au Sénégal, un professeur d'université part à la retraite avec environ 80 % de son dernier salaire ; un taux parmi les plus élevés au monde pour un régime non contributif exceptionnel. Cet avantage n'est pas le produit de cotisations supplémentaires ou d'un régime de capitalisation spécifique. C'est le produit de revendications syndicales qui ont obtenu, au fil des décennies, des avantages que l'Etat n'a jamais refusés parce qu'ils étaient politiquement coûteux à refuser. En France, le taux de remplacement d'un fonctionnaire de catégorie A à la retraite est d'environ 55 à 60 % du dernier traitement indiciaire dans un pays dont le Pib per capita est 30 fois supérieur. La question n'est pas de savoir si les professeurs d'université méritent une bonne retraite. La question est de savoir si un pays pauvre peut se payer un régime de retraite que des pays riches n'ont pas les moyens d'offrir à leurs propres fonctionnaires.

Le deuxième exemple est celui des bourses étudiantes universalisées. Le Sénégal consacre environ 120 milliards de Fcfa par an aux bourses et allocations étudiantes ; une enveloppe qui a été étendue progressivement à l'ensemble des étudiants inscrits dans les universités publiques, indépendamment des conditions sociales et des résultats académiques. Le chiffre qui interpelle est celui de la comparaison : la Côte d'Ivoire, avec une population estudiantine plus importante que celle du Sénégal, consacre moins de 40 milliards Fcfa aux bourses et les attribue sur critères de mérite et de condition sociale documentée.

Le troisième exemple est peut-être le plus symbolique parce qu'il concerne les hommes et femmes censés être les gardiens du temple budgétaire : les députés de l'Assemblée nationale. Leur premier réflexe après leur élection a été de se doter de véhicules à 50 millions Fcfa l'unité dans un pays dont le Pib par habitant est d'environ 1 600 dollars, où 35 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et où l'Etat vient de couper 555 milliards d'investissement dans son budget rectificatif.

Le budget de l'Assemblée nationale pour 2025 était de 22,4 milliards Fcfa, en hausse de 11 % sur un an. Les représentants du peuple qui votent les restrictions budgétaires commencent par s'exempter eux-mêmes de ces restrictions. Ce signal est dévastateur pas seulement moralement, mais économiquement : il dit aux syndicats, aux fonctionnaires et aux citoyens que l'ajustement est pour les autres.

## Les subventions énergétiques une fuite en avant documentée

Le débat sur les subventions à l'énergie illustre parfaitement la même contradiction. Entre décembre 2025 et août 2026, le Sénégal a consacré 245 milliards de Fcfa au soutien des prix des carburants et de l'électricité ; une dépense qui aurait atteint 1 069 milliards sans l'ajustement tarifaire partiel opéré entretemps. Ces subventions sont politiquement populaires. Elles sont économiquement désastreuses.

Economiquement désastreuses, parce qu'elles subventionnent massivement les ménages les plus aisés qui consomment davantage d'énergie et de carburant au détriment des populations les plus pauvres qui auraient davantage besoin de transferts ciblés. Economiquement désastreuses parce qu'elles découragent l'efficacité énergétique et les investissements dans les énergies renouvelables. Et économiquement désastreuses parce qu'elles sont financées par la dette aggravant le déficit, dégradant la notation souveraine, renchérissant l'accès au capital pour les entreprises sénégalaises.

## Les syndicats et le déni de réalité, une responsabilité partagée

Il serait commode et injuste de faire des syndicats les seuls responsables de cette situation. Ils défendent les intérêts de leurs membres, ce qui est leur rôle. Mais défendre des intérêts catégoriels dans un pays en quasi-faillite financière, sans tenir compte de la réalité macroéconomique globale, c'est confondre la solidarité corporatiste et la responsabilité citoyenne.

Lorsque les syndicats de la fonction publique réclament des augmentations salariales dans un pays dont la masse salariale publique dépasse déjà celle du secteur privé formel, dont le déficit public était à 13,4 % du Pib et dont la note souveraine est à Caa2, ils ne défendent pas leurs membres à long terme. Ils défendent leur pouvoir d'achat aujourd'hui au prix de la solvabilité de l'Etat demain. Ce calcul est à courte vue parce qu'un Etat insolvable ne peut plus payer aucun salaire, public ou privé.

La responsabilité est partagée : avec les gouvernements successifs qui ont validé des structures salariales insoutenables pour acheter la paix sociale, avec les administrateurs publics qui ont laissé prospérer des avantages en nature non encadrés, et avec une opinion publique qui, faute d'information claire sur la réalité des finances publiques, continue de croire que les caisses de l'Etat sont un puits sans fond.

## Ce que le redressement exige réellement la vérité que personne ne dit

Un redressement budgétaire crédible et durable exige de dire la vérité pas dans les documents techniques du Fmi, mais dans l'espace public sénégalais, en langue simple, avec les chiffres concrets. Cette vérité comporte plusieurs volets que les responsables politiques évitent généralement de formuler ensemble.

La première décision nécessaire est un audit public et complet des rémunérations dans le secteur parapublic avec publication des grilles salariales, des avantages en nature valorisés et des indemnités diverses. La transparence est la première condition de tout rééquilibrage crédible : on ne peut pas réformer ce qu'on n'a pas le courage de nommer.

La deuxième décision concerne le plafonnement des rémunérations parapubliques, indexé sur le Pib per capita selon le modèle des institutions financières internationales. Un DG parapublic sénégalais ne peut pas percevoir 30 fois le Pib par habitant quand un préfet français en perçoit 3 fois. Ce ratio doit devenir un principe d'organisation des rémunérations publiques non pas pour appauvrir les dirigeants, mais pour ancrer les rémunérations publiques dans la réalité économique du pays qu'elles servent.

La troisième décision est le ciblage radical des subventions énergétiques : remplacer les subventions aux prix qui bénéficient prioritairement aux ménages aisés qui consomment davantage par des transferts directs et ciblés aux ménages les plus vulnérables. Ce rééquilibrage réduirait le coût budgétaire tout en améliorant l'efficacité sociale de la dépense. Le PLFR 2026 qui porte les subventions énergétiques à 790,3 milliards Fcfa démontre l'urgence de cette réforme.

La quatrième décision est un gel des recrutements dans la fonction publique couplé à une revue systématique des effectifs non pas pour affaiblir les services publics, mais pour s'assurer que chaque poste correspond à un besoin réel et documenté, et que la masse salariale de 1 532 milliards Fcfa est compatible avec les capacités réelles de financement de l'Etat.

(Suite à la Page 10)

# Sénégal : Un pays pauvre qui se paie des privilèges de pays riche

*(Suite de la page 9)*

La cinquième décision, enfin, est celle qui conditionne toutes les autres : un dialogue social fondé sur la réalité des chiffres. On ne peut pas demander aux syndicats d'adapter leurs revendications à une réalité qu'on ne leur montre pas. Publier chaque année un rapport accessible sur l'état des finances publiques, le coût réel de la masse salariale, et les marges de manœuvre budgétaires réelles est une condition de vérité sans laquelle aucun pacte social durable n'est possible.

## La souveraineté économique commence par l'honnêteté budgétaire

Le Sénégal a besoin d'un pacte de vérité. Un pacte entre l'Etat, les syndicats, le secteur privé et les citoyens, fondé sur une réalité simple : la richesse se crée avant de se distribuer. Un Etat qui distribue ce qu'il n'a pas produit emprunte contre l'avenir de ses enfants. Un syndicat qui réclame des augmentations dans un Etat insolvable hypothèque les emplois de ses membres. Une opinion publique qui refuse l'ajustement budgétaire refuse le redressement.

La vraie souveraineté économique celle que les discours proclament mais que les actes ne construisent pas encore commence par ce courage : dire aux Sénégalais que le pays vit au-dessus de ses moyens, que le redressement exige des sacrifices partagés et équitables, et que ceux qui ont le plus bénéficié des largesses passées doivent contribuer le plus au redressement présent.

Les fonctionnaires les plus modestes ne sont pas le problème. L'encadrement supérieur parapublic surpayé dans un pays pauvre, les subventions qui profitent aux plus aisés, les avantages en nature non encadrés, les structures créées pour récompenser la loyauté politique plutôt que pour servir les citoyens, voilà le problème. Et voilà la branche sur laquelle le Sénégal scie. ***(Fin)**

**Sources**

- FMI Staff-level agreement Sénégal, ECF 36 mois, 2,2 milliards USD, 1er septembre 2026
- Moody's Décision de dégradation Sénégal Caa2, 28 août 2026
- Rapport Forvis Mazars Audit du secteur parapublic sénégalais, juillet 2026
- Plan Jubbanti Koom République du Sénégal, juillet 2025
- BCEAO Rapport annuel sur les finances publiques de l'UEMOA 2025
- INSEE / DGAFP (France) Grilles indiciaires de la fonction publique d'État 2026
- Banque mondiale Rapport sur la masse salariale publique en Afrique subsaharienne 2025
- CNUCED World Investment Report 2026

**Lansana Gagny SAKHO Adm.A, C.M.C**
Président du Cercle des Administrateurs Publics I
PCA APIX-SA Secrétaire Général du CAVIE
Expert en gouvernance publique & Intelligence économique
www.lansanasakho.com